



Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil général de la Haute-Vienne et l'Insee Limousin.

SOCIÉTÉ

Dépendance en Haute-Vienne : situation et perspectives 2030

En Haute-Vienne, un habitant sur quatre a plus de 60 ans. En 2030, ils devraient représenter un tiers de la population et la dépendance devrait concerner des personnes de plus en plus âgées.

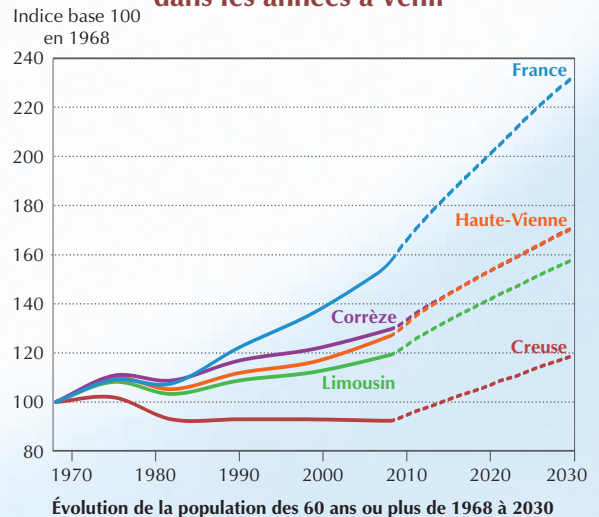
À l'horizon 2030, le nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes pourrait augmenter de 19 %.

Le centre de la Haute-Vienne serait le plus concerné par ces évolutions avec une progression de 27 %.

L'allongement de la durée de vie après 60 ans continue de progresser et se conjuguera bientôt avec l'arrivée des baby-boomers dans le quatrième âge. Ce contexte constitue un enjeu particulier pour les politiques d'accompagnement qui s'attachent à développer des solutions individuelles ou collectives permettant de pallier la perte d'autonomie. La prévention, l'adaptation du logement, la diversification des offres de services d'aide et de maintien à domicile, le développement d'offres de répit pour les aidants sont autant d'actions de ces politiques du bien vieillir. Mais l'augmentation du nombre de nos aînés interroge les politiques publiques. Les structures d'accueil seront-elles suffisantes à l'horizon 2020-2030 ? Quels seront les besoins en personnel ? Et en formation ? Autant de questions qui figurent parmi celles

que les conseils généraux abordent dans l'élaboration de leurs plans gérontologiques. L'Insee Limousin et le Conseil général de la Haute-Vienne se sont ainsi attachés à analyser la situation du département au regard de ces interrogations. Le Limousin est l'une des régions européennes où le vieillissement est le plus

Un vieillissement de plus en plus marqué dans les années à venir



Source : Insee, recensements de la population de 1968 à 2008, Omphale 2010

Horizon 2030 : progression de 25 % du nombre de 60 ans et plus en Haute-Vienne

	Population des 60 ans et plus			Évolution de la population des 60 ans et plus (en %)	Évolution de la population âgée potentiellement dépendante (en %)	Part de la population âgée dépendante (en %)	
	2012	2020	2030	2012-2030	2012-2030	2012	2030
Centre Haute-Vienne	62 860	71 740	79 600	+ 27	+ 27	8,7	8,7
Nord Haute-Vienne	13 990	15 240	17 030	+ 22	+ 6	10,9	9,5
Ouest Haute-Vienne	14 820	16 120	17 980	+ 21	+ 10	10,3	9,3
Sud-Est Haute-Vienne	16 900	18 350	20 760	+ 23	+ 8	11,5	10,1
Haute-Vienne	108 570	121 450	135 370	+ 25	+ 19	9,6	9,1
Limousin	230 190	256 120	285 380	+ 24	+ 17	10,2	9,6

Source : Insee, Enquêtes Handicap-Santé 2008-2009, RP 2007, Omphale 2010

marqué. En 2007, il se situait au huitième rang des 262 régions d'Europe pour la part des 65 ans et plus. C'est aussi la région la plus âgée de France. Les 60 ans et plus représentent une personne sur trois en Creuse contre une sur quatre en Haute-Vienne. Au sein même de ce département, les territoires ne sont pas touchés de la même façon par le vieillissement, le secteur centre Haute-Vienne se distinguant par une population aujourd'hui plus jeune.

Un habitat pas toujours adapté

En Haute-Vienne comme en Limousin, la majorité des personnes âgées vivent en maison, quel que soit leur âge. Mais au fil du vieillissement, l'appartement ou l'établissement spécialisé prennent progressivement le relais de logements devenus mal adaptés. Trop grands, trop chers ou mal agencés, ils ne répondent plus à la perte partielle ou totale d'autonomie de leurs occupants. Les difficultés augmentent pour les personnes dont la mobilité se réduit et pour celles qui se retrouvent seules. Ainsi, près de la moitié des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) vit dans une maison avec escaliers, et un quart des personnes vivant seules occupent un logement de cinq pièces ou plus. Au final, si entre 60 et 74 ans, huit personnes sur dix habitent une maison, elles ne sont plus qu'une sur deux à plus de 85 ans.

La solitude et le sentiment d'insécurité sont les premiers motifs invoqués pour une demande d'admission en établissement pour personnes âgées. L'aggravation de la dépendance et la sortie d'hospitalisation viennent ensuite.

À domicile ou en établissement

Mise en place en 2002, l'APA permet aux personnes dépendantes âgées de plus de 60 ans de financer en partie les aides humaines et techniques nécessaires pour les accompagner dans la réalisation des actes de la vie quotidienne. L'APA n'est pas soumise à conditions de ressources, mais la participation laissée à la charge du bénéficiaire est modulée en fonction de ses revenus.

À la mise en place du dispositif en 2002 et jusqu'en 2006, les dépenses liées au versement de l'APA ont connu une croissance de l'ordre de 9 à 10 % par an. Cette progression se poursuit, mais fléchit légèrement depuis 2006 (+ 8 % par an en moyenne). Ce fléchissement est plus marqué en Haute-Vienne (+ 3,2 % par an en moyenne entre 2007 et 2010). Dans le département, fin 2010, près de 9 000 personnes bénéficiaient de l'APA.

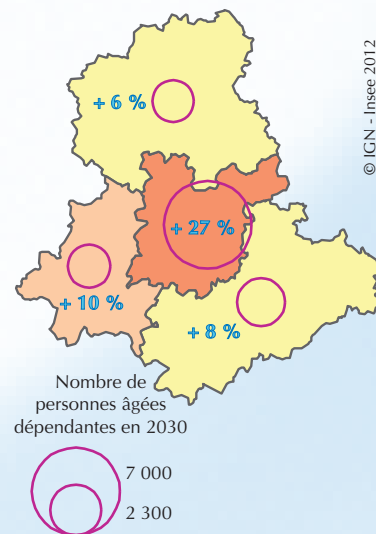
La question de la prise en charge des coûts associés à la perte d'autonomie constitue une difficulté particulière pour les personnes à faibles revenus. En Haute-Vienne, la moitié des personnes de 60 ans et plus dispose d'un revenu mensuel inférieur à 1 550 euros pour les hommes et 1 280 euros pour les femmes. Et par un effet de génération, ce revenu médian est plus faible chez les plus âgés. Or, dans le départe-

ment, le prix moyen d'un séjour permanent en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) s'élève en moyenne à 1 700 euros mensuels pour l'utilisateur. Le complément de financement éventuellement nécessaire est assuré par des aides sociales, mais aussi parfois, par le recours à la solidarité familiale.

Les politiques et les dispositifs de maintien des personnes âgées dépendantes à leur domicile se développent. Ainsi, dans le département, elles concernent six bénéficiaires de l'APA sur dix, une proportion similaire à celle observée au niveau national et qui a peu évolué ces dernières années. Cependant, le maintien à domicile est naturellement lié au niveau de dépendance. Ainsi, parmi les personnes les moins dépendantes en France (GIR4), près de huit bénéficiaires de l'APA sur dix vivent à leur domicile. Ils ne sont plus que deux sur dix dans ce cas parmi les plus dépendants (GIR1).

Une population vieillissante, mais moins qu'ailleurs

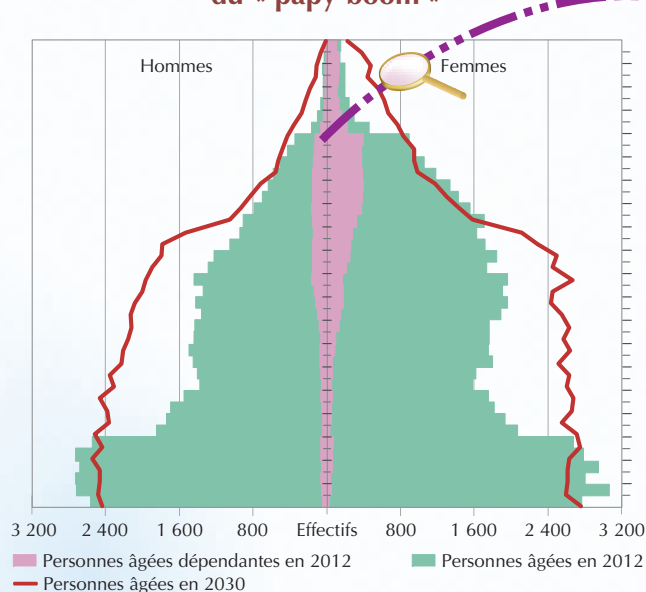
Des situations contrastées en 2030



Évolution du nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes entre 2012 et 2030, en %

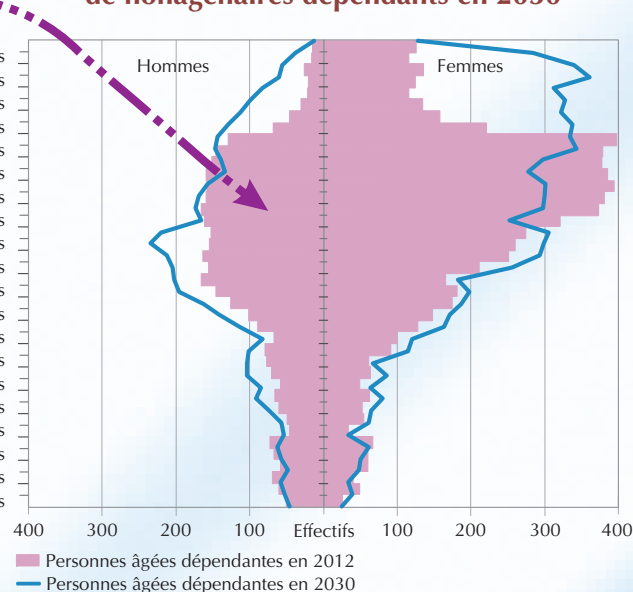
Source : Insee, Enquêtes Handicap-Santé 2008-2009, RP 2007, Omphale 2010

Une base élargie : les premiers effets du « papy-boom »



Pyramide des âges des personnes âgées de 60 ans et plus en 2012 et 2030 et des personnes âgées dépendantes en 2012 en Haute-Vienne

Forte hausse du nombre de nonagénaires dépendants en 2030



Pyramide des âges des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus en 2012 et 2030 pour la Haute-Vienne

Source : Insee, Enquêtes Handicap santé 2008-2009, Omphale, RP 2007

Si les tendances démographiques actuelles se poursuivent, la progression du nombre de personnes de 60 ans et plus sera effective dans tous les départements, mais moins marquée en Haute-Vienne qu'au plan national. Cette progression s'explique par l'effet combiné de deux phénomènes : d'une part, une espérance de vie qui augmente et d'autre part, l'arrivée progressive aux âges élevés des générations nombreuses issues du baby-boom. Aujourd'hui, en Haute-Vienne, on dénombre 108 570 personnes âgées de 60 ans et plus. En maintenant les tendances

démographiques récentes en matière de mortalité et de migrations, leur nombre progresserait de 25 % à l'horizon 2030, soit 27 000 personnes supplémentaires. En France métropolitaine, la progression serait de 34 % sur la même période.

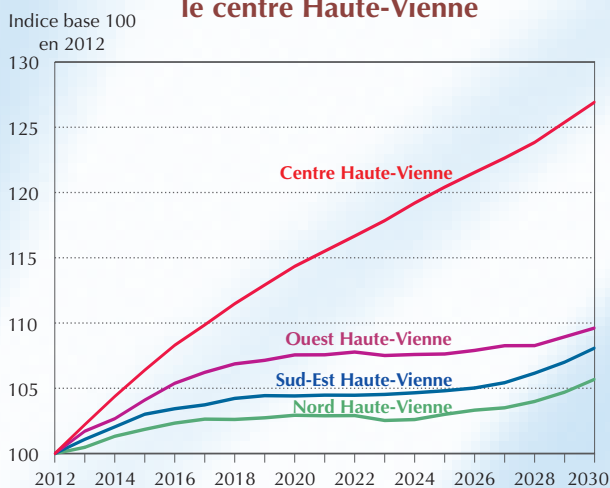
En 2030, un Haut-Viennois sur trois serait alors âgé de 60 ans ou plus. Avec l'allongement de l'espérance de vie, c'est le nombre des nonagénaires et des centenaires qui connaîtrait la plus forte hausse (+ 67 %). Ce vieillissement annoncé s'accompagnera inévitablement d'une progression de la dépendance. La Haute-Vienne concentre aujourd'hui près de la moitié de la population dépendante du Limousin. Celle-ci devrait progresser de 10 % à l'horizon 2020 et de 19 % d'ici 2030. La Haute-Vienne compterait alors 12 500 personnes potentiellement dépendantes. Des trois départements limousins, elle connaîtrait l'évolution la plus forte :

respectivement 17 % pour la Corrèze et 12 % pour la Creuse. Toutefois, ces évolutions seraient contenues comparées à la France métropolitaine où le nombre de personnes potentiellement dépendantes devrait augmenter de plus de 30 % entre 2012 et 2030.

La dépendance reste fortement liée à l'âge

La prévalence de la perte d'autonomie augmente avec l'âge. Cependant, grâce aux progrès médicaux, économiques et culturels, la vieillesse se matérialise aujourd'hui plus tardivement. La perte d'autonomie peut être évitée ou retardée par des actions médicales ou médico-sociales, mais le maintien du lien social des personnes âgées avec leur entourage joue également un rôle important. Au cours des décennies à venir, la dépendance concernera des personnes de plus en plus âgées : en 2030, un dépendant sur trois serait au moins nonagénaire contre un sur quatre actuellement. L'espérance de vie plus élevée

Une progression soutenue pour le centre Haute-Vienne



Évolution du nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes à l'horizon 2030 par territoire

Source : Insee, Enquêtes Handicap-Santé 2008-2009, RP 2007, Omphale 2010

Le zonage d'intervention du Conseil général de la Haute-Vienne

Afin d'améliorer la qualité du service public départemental, notamment en matière de coordination gérontologique, le Conseil général de la Haute-Vienne a mis en place une organisation de ses services basée sur trois secteurs ruraux et un secteur central englobant Limoges. Vingt neuf points d'accès (portes d'entrée), situés à moins de quinze minutes du domicile de chaque Haut-Viennois, maillent ainsi ces territoires.

Pour les personnes âgées, des référents autonomie apportent une réponse de proximité en matière d'information, d'orientation, de conseils et d'accompagnement pour les démarches et enfin de suivi des bénéficiaires de prestations.

Les résultats de cette étude démographique doivent avant tout servir à apprécier l'évolution future des populations sur ces différents territoires pour ensuite fixer les objectifs à atteindre quant au développement de l'offre de service à destination des personnes âgées pour les prochaines années.

Pour connaître les coordonnées des personnes ressources en matière de gérontologie : consulter le site www.cg87.fr

Cette étude a bénéficié du soutien de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.



pour les femmes conduit à une surreprésentation féminine aux âges avancés. De plus, la solitude et l'isolement de ces femmes sont des facteurs pouvant aggraver l'entrée en dépendance. Malgré la réduction des écarts d'espérance de vie entre hommes et femmes, la part des femmes dans la population dépendante serait de plus de 60 %. Le nombre d'hommes

concernés augmenterait plus fortement : + 26 % contre + 15 % pour les femmes.

Le secteur centre Haute-Vienne se démarque

La progression du nombre de personnes âgées dépendantes pose la question de la répartition et de l'organisation des services de soutien à domicile ainsi que celle de la construction d'établissements pour personnes âgées. Combien de places supplémentaires devront être ouvertes dans les années à venir ? Où devront-elles être implantées pour répondre au mieux aux besoins ? En 2012, on dénombre 52 établissements pour personnes âgées en Haute-Vienne pour une capacité d'accueil de 4 677 places en hébergement permanent ou temporaire, dont 320 places pour les malades d'Alzheimer ou apparentés. Les quatre zones d'intervention définies par le Conseil général

seraient marquées de façon différenciée par le vieillissement et la progression de la dépendance. Ainsi, le secteur centre Haute-Vienne, qui englobe l'unité urbaine de Limoges, aujourd'hui le plus peuplé et le moins âgé, est celui qui vieillirait le plus vite. Le nombre de dépendants y augmenterait fortement et de façon continue (+ 27 %). Pour les autres territoires, plus ruraux et déjà plus âgés, les progressions seraient plus contenues : + 6 % pour le Nord Haute-Vienne, + 8 % et + 10 % pour le Sud-est et pour l'Ouest Haute-Vienne. Pour ces territoires, la progression serait régulière jusqu'en 2018-2020 pour atteindre un palier, avant de croître à nouveau à partir de 2028. À cet horizon, les premières vagues des générations du baby-boom atteindront 80 ans, âge où la prévalence de la dépendance commence à croître sensiblement. Tous les territoires connaîtraient ensuite un nouvel accroissement du nombre de personnes âgées dépendantes.

●●●● Pascal Prévot, Nathalie Garçon,
Geneviève Simonneau



Informations statistiques 09 72 72 40 00



Directrice de la publication Fabienne Le Hellaye
Rédactrice en chef Nathalie Garrigues
Mise en forme Martine Herny, Jean-Christophe Olivier
Impression Sotiplan - Limoges
Maquette iti communication

Publication exclusivement diffusée à titre gracieux

Dépôt légal : décembre 2012

Code SAGE : FOC128724
ISSN : 1765-4475
Copyright - INSEE 2012

« La rediffusion, sous quelque forme que ce soit, des fonds de cartes issus du fichier GéoFLA© de l'IGN est soumise à l'autorisation préalable de l'IGN et au paiement auprès de cet organisme des redevances correspondantes ».